

Mémoire

du Syndicat des Métallos



Soumis auprès de la Commission indépendante
sur les caribous forestiers et montagnards

Protéger le caribou et préserver les emplois

Présenté le 11 mai 2022

Syndicat des Métallos

565, boulevard Crémazie Est, bureau 5100

Montréal (Québec) H2M 2V8

Téléphone : 514 382-9596 ou 1 800 361-5756

Télécopieur : 514 382-2290

www.metallos.org

ISBN : 978-2-9814874-1-4

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2022

Présentation

Le Syndicat des Métallos, affilié à la FTQ, est le plus important syndicat du secteur privé au Québec.

Il regroupe plus de 60 000 travailleurs et travailleuses de tous les secteurs économiques (mines, métallurgie, bois, fabrication industrielle, sécurité, hôtellerie, restauration, camionnage...).

Il représente plus de 2500 travailleurs dans l'industrie du bois à travers le Québec. De ce nombre, un millier de travailleurs sont directement touché par la problématique du caribou forestier, principalement autour de Chibougamau, Chapais, sur la Côte-Nord et dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ces travailleurs œuvrent à la récolte du bois ou sont à l'emploi de scieries et d'usines de transformation du bois.

Avant-propos

Historiquement, on a souvent eu tendance dans le discours public à opposer l'environnement et les emplois. Cela a été le cas dans le débat sur le caribou forestier comme dans celui plus large sur les changements climatiques ou encore sur la pollution atmosphérique.

Le Syndicat des Métallos n'adhère pas à cette vision polarisante. L'économie et l'environnement peuvent et doivent aller de pair. Le Québec dispose d'atouts de taille pour jouer un rôle de premier plan dans la transition énergétique, que ce soit par ses ressources hydroélectriques, qui rendent notre production industrielle plus propre, ses sols riches en minerais essentiels, pour prendre le virage d'une économie plus verte, ou encore ses forêts, qui constituent de précieux capteurs de CO₂ et fournissent des matériaux de construction plus écologiques.

Nous avons confiance que les industries québécoises ont les moyens d'améliorer leur fonctionnement afin de réduire les impacts sur l'environnement. Le bois de nos forêts a de grands services à apporter comme matériau de qualité, écologique et renouvelable.

Nous avons l'intuition, que des experts pourront probablement confirmer, que les aménagements nécessaires pour la préservation du caribou forestier peuvent être compatibles avec la poursuite d'activités forestières. Cela impliquera probablement des ajustements qui auront certes des impacts économiques, qu'il sera possible de mitiger.

Nous pensons que ces mesures visant à protéger les caribous pourraient même assurer une pérennité à plus long terme de nos emplois, puisque la ressource forestière serait exploitée de façon plus durable.

Nos membres sont fiers de travailler dans l'industrie forestière. Le bois est un matériau de construction noble, écologique, renouvelable. Cette réflexion sur l'avenir du caribou forestier et les actions qui en découleront sont essentiels au maintien de cette fierté.

Nous voulons continuer d'œuvrer dans une industrie durable.

1) Difficultés du caribou forestier : un signe précurseur des difficultés d’approvisionnement en bois

Les difficultés du caribou forestier font l’objet de préoccupations depuis les années 1990, menant à sa désignation comme espèce vulnérable en 2005¹. On sait que son habitat est grandement perturbé par l’exploitation forestière ainsi que par ses effets sur l’écosystème (qui favorise la mutation vers une forêt de feuillus plutôt que de conifères, l’accroissement des prédateurs et la diminution de l’approvisionnement en lichen, etc.).

Les plans de rétablissement se sont succédés, avec des succès mitigés. Les craintes de voir la possibilité forestière réduite ont limité le déploiement des actions nécessaires. Ce faisant, le gouvernement et les parties prenantes ont tardé à mettre en œuvre des actions efficaces pour limiter les effets sur les hardes de caribou.

Près d’une vingtaine d’années après la désignation du caribou forestier comme espèce vulnérable, non seulement la situation de ce dernier ne s’est pas améliorée, elle s’est même détériorée. Tant et si bien que les actions qui auraient pu être prises il y a 10 ou 15 ans ne seraient peut-être plus suffisantes aujourd’hui pour rétablir la situation. Les impacts des mesures à prendre risquent aujourd’hui d’être plus importants sur les activités économiques.

La problématique du caribou forestier rappelle la métaphore du canari dans la mine, dont la mort annonçait que la qualité de l’air était déficiente pour les travailleurs. S’il s’agit en soit d’un problème sur lequel il faut se pencher, c’est aussi annonciateur d’autres périls pour l’activité économique et pour la pérennité de nos emplois.

Le Syndicat des Métallos s’inquiète des perspectives d’avenir en matière d’approvisionnement en bois. En effet, alors qu’on récoltait auparavant 1 % des forêts par année, ce rythme est maintenant de 1,2 % selon le forestier en chef qui dévoilait récemment ses prévisions pour la période 2023-2028. Cela correspond à une rotation

¹ ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER, « Plan de rétablissement du caribou forestier, (Ranfiger tarandus caribou) au Québec – 2013-2023 », mai 2013, p. 80, PDF, en ligne : <https://mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/especes/Plan-retablissement2013-2023.pdf> (consulté le 2 mai 2022).

de 82 ans plutôt que de 100 ans², ce qui ne permet pas un niveau optimal de régénération de la ressource. Pour combien d'années encore est-il possible de maintenir ce rythme de prélèvement du bois? Est-ce que les mesures prises pour favoriser la régénération sont suffisantes? Est-il possible de récolter autrement, de façon à assurer une régénération plus optimale de la ressource? Est-il possible de faire plus et surtout mieux, pour assurer l'avenir de nos forêts, à la fois pour assurer la pérennité du caribou au Québec et celle de nos emplois?

Voilà autant de questions auxquelles des experts sauront certainement répondre. On sait déjà que l'habitat du caribou est notamment menacé par la diminution des forêts matures de résineux, riches en lichen, qui constituent son habitat privilégié. Les forêts coupées ont tendance à laisser plus de place aux feuillus, moins propices au lichen, qui attirent davantage les orignaux et leurs prédateurs que sont les loups et les ours, qui s'attaquent à leur tour aux caribous. L'industrie forestière cherche elle aussi à s'approvisionner en résineux matures.

Les intérêts des caribous et de l'industrie peuvent converger, pour peu qu'on adopte une vision à moyen et long terme.

Le plan de rétablissement 2013-2023 est d'ailleurs éloquent à ce sujet :

« [...] La mesure liée à la stratégie d'aménagement visant le maintien des caractéristiques résineuses de l'écosystème (structure et composition forestière) pourrait s'avérer bénéfique à long terme pour les utilisateurs de la matière ligneuse, puisque l'on maintiendrait ainsi la possibilité forestière des essences recherchées. D'autre part, l'industrie forestière tirera certainement des avantages associés à la protection du caribou forestier, notamment, par l'entremise de la certification forestière³. »

² Jean-Thomas Léveillé, « Québec augmentera le volume de bois récolté », La Presse, 17 novembre 2021, en ligne : <<https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2021-11-17/industrie-forestiere/quebec-augmentera-le-volume-de-bois-recolte.php>> (consulté le 4 mai 2022).

³ ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER, préc., note 1, p. 79.

Nous avons la conviction qu'il est possible de faire autrement, de façon à ne pas sacrifier le caribou au profit d'une exploitation sans lendemain de la ressource. La préservation du caribou va de pair avec une foresterie plus fine et plus durable, qui permettra également d'assurer l'avenir de nos emplois non seulement à court terme, mais aussi à moyen et long terme. L'idée c'est qu'il soit encore possible de vivre de la forêt pour nos enfants et nos petits-enfants.

2) L'essentielle acceptabilité sociale

Outre nos inquiétudes quant à la capacité d'approvisionnement en bois, l'actuel « débat » sur la protection du caribou forestier soulève la question plus large de l'acceptabilité sociale.

On constate au sein de la population québécoise, et encore plus chez les jeunes générations, une plus grande conscience des périls environnementaux qui nous guettent, notamment en ce qui a trait aux changements climatiques et au maintien de la biodiversité.

En 2018, le premier ministre de l'époque, Philippe Couillard, affirmait qu'aucun « *travailleur ne serait sacrifié pour un caribou* », consacrant ainsi la polarisation du débat sur le sujet. Seulement quatre ans plus tard, il n'est pas certain qu'une telle déclaration lui vaudrait la faveur du public, bien au contraire⁴.

Nous avons le sentiment que cette vision manichéenne est néfaste à l'avenir des emplois.

L'exploitation forestière est une activité noble et positive, puisqu'elle repose sur une ressource renouvelable et durable. Si tel n'est plus le cas et qu'une exploitation intensive de la ressource met en péril la biodiversité, l'opinion publique se retournera contre cette industrie. Cela ne peut que nuire aux emplois à moyen et long terme.

Bref, en cherchant coûte que coûte à protéger des emplois et - disons les choses plus clairement - les marges bénéficiaires des compagnies forestières, on risque justement de nuire à ces mêmes emplois et à cette activité économique à moyen et long terme.

⁴ Louis TREMBLAY, « Caribou forestier : Legault maintient une position historique », Le Quotidien, 22 avril 2022, en ligne : <<https://www.lequotidien.com/2022/04/22/caribou-forestier-legault-maintient-une-position-historique-aafa477dcab2a61bfc777be8e92dcd17>> (consulté le 2 mai 2022).

3) Une foresterie durable, pour aujourd'hui et pour demain

Nous ne sommes pas des experts. Nous constatons que même en la matière, les experts semblent avoir des points de vue différents. Nous sommes néanmoins convaincus qu'une voie de passage est possible afin de préserver le caribou forestier dans la majorité de son aire de répartition, tout en poursuivant l'activité économique.

Au cours des dernières semaines, nous avons échangé informellement avec plusieurs personnes aguerries sur le sujet. Une chose ressort de nos discussions : il n'y aura pas de solution magique s'appliquant à l'ensemble du territoire. L'éventail des solutions est grand : limitation des perturbations sous le seuil de 35 %, restauration des chemins, maintien de la connectivité des zones, contrôle des prédateurs, foresterie fine favorisant la régénération d'une forêt de résineux riche en lichen, équilibre entre protection de certains secteurs et récolte intensive dans d'autres, moratoire dans certains secteurs sur la chasse du caribou forestier et/ou migratoire...

Nous sommes mal placés pour nous prononcer sur les dosages nécessaires, en fonction des réalités de chacun des territoires, pour espérer préserver le caribou. Mais nous croyons fermement que des voies de passage existent dans les différents territoires, qu'elles peuvent être développées et mises en œuvre à l'échelle locale, et qu'elles doivent impliquer les parties prenantes concernées par le territoire.

L'exemple du projet *Détour/Kesagami* dans le Nord-du-Québec nous apparaît inspirant.⁵ Aux prises avec des difficultés à maintenir la certification du Forest Stewardship Council (FSC) en 2013 en raison du niveau de perturbation de l'habitat de la harde de caribous forestiers Détour-Kesagami, Tembec (aujourd'hui devenue Green First) a mis sur pied une concertation avec la Société pour la nature et les parcs du Canada (section Québec), la Première Nation Abitibiwinni, le ministère des Forêts. Les échanges ont permis d'établir des zones de protection et des zones d'exploitation qui permettent mieux la survie de la harde. Les compromis qui ont été établis au fil de cette concertation ont permis de mettre en place un plan plus précis et plus efficace qui assure à la fois

⁵ SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA SECTION QUÉBEC, *Collaboration pour les caribous – Les caribous de la population Détour*, en ligne : <<https://snapquebec.org/notre-travail/nord-du-quebec/les-caribous-de-la-hardes-detour/>> (consulté le 2 mai 2022).

la protection de l'habitat du caribou forestier et le maintien des activités de Green First. À la clé, les exigences FSC ont par le fait même été remplies, ce qui constitue un avantage économique crucial pour Green First.

Cette initiative semble porter fruit, comme en témoigne le fait que pour le secteur concerné, un seul scénario ne soit soumis à la présente consultation, puisqu'il fait consensus parmi les différents acteurs impliqués.

La protection du caribou passe par une approche territoire par territoire ainsi que par une réflexion approfondie sur les moyens à mettre en œuvre pour préserver l'habitat du caribou. Dans le même esprit, cette réflexion, axée sur les différents territoires, prendra en compte les effets du réchauffement climatique sur la foresterie. Une gestion à long terme des forêts, permettant d'assurer l'avenir de la ressource se réfléchit sur un horizon de plusieurs décennies.

Pour ne pas être paralysée par des intérêts particuliers, une telle concertation doit impliquer l'ensemble des parties prenantes, à l'échelle d'un territoire. Ainsi, des experts, des représentants gouvernementaux, des entreprises forestières visées, des communautés autochtones, des représentants de travailleurs (syndicats) et des groupes environnementaux défendant les caribous doivent être impliqués. Cet exercice doit comprendre une obligation de résultat.

4) Mitiger les conséquences économiques

La protection des caribous forestiers sur les différents territoires entraînera nécessairement des coûts significatifs, notamment pour assurer une meilleure régénération des forêts, restaurer des chemins forestiers afin de limiter la circulation des prédateurs ou maintenir la connectivité des différentes zones.

Ainsi, il pourrait en coûter plus cher pour extraire un même m³ de bois, soit en raison des coûts liés à la restauration et la régénération des sites, ou encore parce que les entreprises forestières devront aller chercher le bois plus loin des installations de transformation afin de préserver des habitats pour le caribou.

En soi, la diminution de la possibilité forestière aura elle aussi des conséquences économiques pour les entreprises forestières.

La protection du caribou forestier est un choix de société, une responsabilité collective. L'impact économique d'une telle action ne peut être assumé que par les entreprises forestières prises isolément. Certaines installations seront davantage touchées que d'autres en fonction de l'emplacement de leurs zones de coupes. Cela introduit une grande iniquité.

Des mécanismes de compensation devront être mis en œuvre, nécessitant l'injection de fonds des différents paliers de gouvernement pour mitiger les impacts économiques de la protection du caribou.

Dans le même esprit, une certaine mutualisation des impacts devra s'opérer pour atténuer les distorsions entre les différentes compagnies, en fonction de leurs réalités géographiques. On peut penser à des transferts de volumes de bois d'une unité d'aménagement forestière à une autre, afin de compenser les réductions dans certains secteurs.

Notons toutefois que la protection du caribou forestier facilitera l'obtention ou le maintien de certifications sur l'exploitation responsable de la forêt, telle la certification FSC, qui comporte des avantages économiques pour les entreprises.

5) Maximiser l'utilisation de la fibre

S'il y a moins de bois à couper, parce qu'on cherche à protéger l'habitat du caribou forestier, il convient alors de maximiser les retombées économiques de chaque m³ de bois.

Les entreprises qui tirent le maximum de chaque m³ de bois et effectuent le plus de transformation devraient être favorisées dans l'attribution des lots de bois disponibles, dans un contexte où le volume de ceux-ci diminue. Ainsi, les entreprises dont les techniques forestières permettent de récolter davantage de fibres sur une même parcelle, qui exploitent au maximum chaque tige de bois récoltée ainsi que celles qui transforment davantage le bois au Québec pour en faire des produits à forte valeur ajoutée, doivent être favorisées dans l'octroi des capacités forestières.

Bref, les compagnies qui ne maximisent pas l'utilisation de la ressource se verraient confier des volumes moindres de bois à exploiter. On récompenserait ainsi ceux qui font des efforts de transformation.

On comprend que toutes les compagnies ne sont pas au même point en termes de retombées économiques. Il importe de soutenir les entreprises ouvertes à augmenter la transformation du bois et de les accompagner en ce sens.

Ce ne serait pas la première fois que le Québec pèserait de tout son poids en faveur de la transformation du bois. Au tournant du siècle, notre bois traversait systématiquement la frontière pour être transformé dans les usines de pâte à papier américaines. Le gouvernement québécois de Lomer Gouin a interdit par décret l'exportation du bois qui n'aurait pas été transformé au préalable.

Une telle décision demandait de la volonté politique, comme en fait foi ce discours de Lomer Gouin:

« Peut-être quelques intérêts en souffriront-ils; mais nous pensons que la masse de la population en profitera, et c'est pour cela que nous ajouterons à ce tarif une clause par laquelle tout le bois de pulpe et tout le bois tiré de notre domaine

*national ne pourront sortir de notre territoire avant d'avoir été manufacturés.
À la politique des mots, nous préférons celle des réalisations⁶. »*

Encore aujourd'hui, c'est ce qui explique que le Québec n'exporte pas de billots entiers de bois, contrairement à une autre province où l'industrie forestière est très active comme la Colombie-Britannique.

Ceux qui tirent le maximum de nos forêts, dans le respect de la biodiversité, doivent être favorisés. Un soutien pourrait être accordé aux entreprises désireuses de moderniser leurs procédés dans cet esprit.

L'usine Bioénergie AE sur la Côte-Nord, propriété de Arbec et Rémabec, donne un aperçu intéressant de ce qu'il est possible de faire pour maximiser les retombées économiques de la forêt et réduire par le fait même les émissions de GES. Cette usine, où travaille quelques dizaines de métallos, fabrique de l'huile pyrolytique à partir de résidus de bois. Cette huile sert ensuite à alimenter des brûleurs à l'usine de bouletage d'ArcelorMittal à Port-Cartier, en remplacement du mazout lourd, beaucoup plus polluant. Des résidus de bois, autrement inutilisables habituellement, trouvent donc un nouvel usage dans la fabrication d'un produit à forte valeur ajoutée, qui permet de réduire l'empreinte carbone industrielle.

Notons par ailleurs que les différents produits du bois à valeur ajoutée sont exempts de surtaxe dans le contexte de la « guerre commerciale » avec les États-Unis. Transformer davantage, c'est donc soustraire une plus grande partie de notre bois des querelles commerciales à répétition.

Pour qu'une telle vision devienne réalité, cela nécessite une révision du régime forestier. Nous ne saurions préciser le mécanisme spécifique permettant d'atteindre cet objectif de maximisation de l'utilisation de la fibre récoltée. Cela relève du législateur. Nous sommes toutefois convaincus qu'on arriverait ainsi à préserver de bons emplois

⁶ UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, *Adoption d'une loi sur l'exportation du bois*, Bilan du siècle, Site encyclopédique sur l'histoire du Québec depuis 1900, en ligne : <https://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/172.html> (consulté le 2 mai 2022).

dans le secteur forestier et de la transformation du bois, et probablement même à en créer de nouveaux.

Conclusion

La problématique du caribou forestier nous apparaît révélatrice d'un malaise plus large. Même si on mettait une croix sur l'avenir du caribou forestier – une option qui nous apparaît inacceptable – combien de temps le modèle économique d'exploitation de la forêt pourrait-il encore subsister tel quel? Peut-être pas si longtemps. La ressource risque de se raréfier avant longtemps.

La préservation du caribou forestier ne menace pas en soi les emplois dans le secteur du bois. Ce n'est qu'une manifestation d'un modèle économique qui n'assure pas suffisamment le renouvellement de la ressource, ce qui met en péril les emplois à long terme.

Nous croyons qu'il importe de prendre les mesures pour protéger le caribou forestier et par le fait même d'assurer la viabilité des emplois dans le secteur de la forêt à plus long terme. Une forêt exploitée de façon durable assurera par le fait même l'existence des emplois dans le futur.

De telles mesures impliquent des coûts. Les deux paliers de gouvernement devront être mis à contribution afin de mitiger les impacts des mesures prises pour protéger le caribou forestier et assurer la régénération optimale des forêts. Le tout devra se faire en concertation locale avec les différentes parties prenantes que sont les communautés autochtones, les entreprises, les syndicats représentant les travailleurs, des experts, des représentants des gouvernements et des groupes environnementaux à la défense du caribou.

Ces mesures auront nécessairement un impact sur la possibilité forestière. Il y aura, à tout le moins pour un temps, moins de bois à récolter. Il importe donc de tirer davantage de retombées économiques du bois récolté, en maximisant l'utilisation de la fibre et en misant sur la transformation de la ressource.

On dit souvent que derrière toute crise se trouve une opportunité. L'enjeu du caribou forestier offre une occasion d'assurer une exploitation plus durable à long terme de nos forêts et d'en maximiser les retombées économiques. Nous souhaitons continuer de travailler encore longtemps dans le secteur du bois, avec fierté.

Recommandations

- 1) Le Syndicat des Métallos recommande la mise en œuvre d'un plan de protection du caribou forestier dans un esprit de maintien de la biodiversité sur le territoire et de pérennité des emplois à long terme.
- 2) Le Syndicat des Métallos recommande que le plan de protection du caribou forestier prévoie des mécanismes de mise en œuvre à l'échelle d'un territoire où seraient impliquées toutes les parties prenantes, soit des experts, des représentants gouvernementaux, des entreprises forestières visées, des communautés autochtones, des représentants de travailleurs (syndicats) et des groupes environnementaux défendant les caribous.
- 3) Le Syndicat des Métallos recommande une compensation des coûts liés à la protection de l'habitat du caribou forestier, ainsi qu'une mutualisation de ces impacts économiques.
- 4) Le Syndicat des Métallos recommande que le régime forestier soit revu de façon à favoriser les entreprises plus efficaces et qui transforment davantage la fibre dans l'attribution des droits de coupe. Un accompagnement et un soutien des entreprises ouvertes à aller dans cette direction devraient aussi être prévus.